

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de technicien(ne) d'art

Métiers : Textile ;
Spécialité : Artiste en dentelle (Alençon)

SESSION 2014

Mardi 6 mai 2014

Epreuve écrite d'admissibilité

Une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation).

(durée : deux heures ; coefficient 2)

Avertissements :

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

Ce document comporte 3 pages au total :

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)
- Document photographique (1 page)

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe et interne de technicien(ne) d'art

Métiers : Textile ;
Spécialité : Artiste en dentelle (Alençon)

SESSION 2014

Mardi 6 mai 2014

Epreuve écrite d'admissibilité

SUJET :

Ne connaissant pas la dentelle à l'aiguille, un artiste a pris rendez-vous avec vous pour un projet qu'il souhaite voir réalisé en Point d'Alençon.

Vous vous servez du document ci-joint pour lui décrire toutes les différentes étapes techniques pour la réalisation de la dentelle.

De plus, vous lui préciserez les variations qui peuvent exister dans certaines étapes.

Enfin, par la même occasion, vous lui exposerez tous les outils nécessaires à la fabrication d'une dentelle à l'aiguille.

DOCUMENT PHOTOGRAPHIQUE

